



**Société Protectrice des Animaux
Haguenau & Environs**
Route de Schirrrhein
67500 HAGUENAU

*Association privée reconnue d'utilité publique
membre de Confédération Nationale
des S.P.A. de France à LYON*

REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement s'impose à tout Membre de la S.P.A. de Haguenau & Environs, quelle que soit sa date d'adhésion.

Acquiert la qualité de Membre, la personne qui, préalablement au règlement de sa cotisation annuelle, aura pris connaissance de ce règlement et aura accepté de s'y conformer en le datant et en le signant.

- Etre Bénévole :

La personne souhaitant s'investir et contribuer gracieusement au bon fonctionnement du refuge doit être Membre de la S.P.A.

Elle se voit alors attribuer la qualité de «Bénévole».

La S.P.A. accepte la présence de jeunes Bénévoles à partir de l'âge de 16 ans sous réserve de l'accord écrit des parents ou de leur représentant légal. En deçà, le mineur doit être obligatoirement accompagné d'un adulte.

Chaque bénévole est tenu de posséder une assurance Responsabilité Civile. Il lui sera demandé de remettre un justificatif.

L'aide apportée par le Bénévole S.P.A. concerne en priorité les animaux : il peut aider à leur sociabilisation par sa présence et par l'attention qu'il peut leur prodiguer.

D'autres tâches peuvent lui être confiées, sous condition : soins, hygiène, promenades des animaux, nettoyage, main-forte pour les besoins ponctuels, etc.

Le Membre ainsi que le Bénévole S.P.A. s'engagent à :

- respecter l'éthique de la S.P.A.,
- accepter d'être placé sous la surveillance du Conseil d'Administration (ci-après dénommé : C.A.),
- se conformer aux seules activités pour lesquelles le C.A. lui aura donné l'habilitation,

☎ : 03.88.73.01.33

Refuge - spa.schirrrhein@orange.fr

Secrétariat - spa.haguenau.secretaire@gmail.com

Site - <http://www.spa-haguenau.org>



**Société Protectrice des Animaux
Haguenau & Environs**
Route de Schirrhein
67500 HAGUENAU

**Association privée reconnue d'utilité publique
membre de Confédération Nationale
des S.P.A. de France à LYON**

- respecter les règles de sécurité lors de chaque contact avec un animal du refuge,
- ne pas nuire à l'association par un usage abusif de sa qualité de Membre ou de Bénévole, par des actions, écrits ou paroles susceptibles de porter préjudice à la S.P.A. et n'entreprendre, sauf délégation dûment formulée, aucun acte engageant la responsabilité de l'Association.
- assister aux réunions et/ou formations organisées par le refuge,
- respecter la confidentialité des informations reçues sur le site (animaux dangereux, maladies, etc.),
- ne mener aucune action contraire à l'esprit de la protection animale et à l'intérêt même des animaux,
- ne tirer aucun avantage direct ou indirect lié à son action en qualité de Bénévole de la S.P.A.

Les responsables animaliers, Aurore FREYDT et Virginie KOENIG sont garantes du bon fonctionnement du site. De ce fait, elles sont en droit de faire un rappel du respect du règlement intérieur. Elles ont également le devoir de référer au Conseil d'Administration tout manquement au règlement.

Par conséquent, le Membre ou le Bénévole de la S.P.A. s'interdit :

- de donner des ordres aux salariés.
- de s'ingérer dans la gestion du personnel qui relève de la seule compétence du C.A.

-----ooOoo-----

Le non-respect de ces règles peut entraîner pour le membre et sur décision du C.A., la perte de sa qualité de bénévole, voire son exclusion de l'association.

-----ooOoo-----

- Respect d'autrui :

Toutes les personnes faisant partie de l'association à quelque titre que ce soit, se doivent d'être respectueuses les unes envers les autres.

-----ooOoo-----

☎ : 03.88.73.01.33
Refuge - spa.schirrhein@orange.fr
Secrétariat - spa.haguenau.secretaire@gmail.com
Site - <http://www.spa-haguenau.org>



**Société Protectrice des Animaux
Haguenau & Environs**
Route de Schirrhein
67500 HAGUENAU

**Association privée reconnue d'utilité publique
membre de Confédération Nationale
des S.P.A. de France à LYON**

CONSIGNES DIVERSES

- Concernant les promeneurs de chiens :

- s'assurer, avant de sortir un chien de son enclos, de sa capacité à maîtriser ledit chien lors de la promenade. Il est en effet important qu'un Bénévole ne sorte pas de chien qu'il ne serait pas en mesure de contrôler. C'est le cas notamment, lorsque, pour des raisons diverses, le chien se met à tirer sur la laisse... Autrement dit, il faut que ce soit l'humain qui promène le chien et non le contraire.

- procéder, avant de partir en promenade, à certains contrôles :

- solidité de la laisse,
- bon état du collier (vérifier que sa taille soit bien adaptée au cou du chien : si le collier s'avère trop grand ou trop petit, le remplacer par un collier adapté avant toute sortie du chien de son box ou enclos),
- présence d'un collier antiparasitaire au cou du chien,
- brosser un animal lorsque son état du pelage le nécessite, après s'être assuré au préalable auprès de l'employé(e) de la bonne coopération de l'animal.
- à l'issue de la promenade, signaler à l'employé(e) présent(e) toute anomalies relative à l'état de santé de l'animal (diarrhée, vomissement, apathie, blessure, etc.)

- Nettoyage (chenil – chatterie) :

Tant pour le bien-être des animaux, du Personnel et des Bénévoles que pour véhiculer une image positive des animaux et de l'association, il est impératif que l'hygiène du chenil et de la chatterie soit exemplaire.

- Les box des chiens, la chatterie et les salles de soins doivent être entretenus convenablement, nettoyés et désinfectés quotidiennement,
- les gamelles d'eau et de nourriture doivent être lavées tous les jours,
- la nourriture sèche (croquettes) est à stocker dans des récipients hermétiques à l'abri des rongeurs,
- tout chien devra être placé dans un box et accueilli dans des conditions correspondant à une éthique de protection animale (espace, respect et hygiène du chien, propreté des box, des gamelles, etc.)

☎ : 03.88.73.01.33

Refuge - spa.schirrhein@orange.fr

Secrétariat - spa.haguenau.secretaire@gmail.com

Site - <http://www.spa-haguenau.org>



**Société Protectrice des Animaux
Haguenau & Environs**
Route de Schirrhein
67500 HAGUENAU

**Association privée reconnue d'utilité publique
membre de Confédération Nationale
des S.P.A. de France à LYON**

- La chatterie :

Obligation de se faire connaître au bureau avant d'accéder à la chatterie.
La clé de la chatterie sera à prendre et à remettre au bureau à l'issue du passage en chatterie.

La personne désirant entrer pour la première fois dans l'enceinte chatterie sera obligatoirement accompagnée par un «bénévole chat» expérimenté qui l'informerait sur les conditions d'accès et sur le comportement des animaux les plus difficiles.

- La cuisine :

Seules les personnes autorisées ont accès à la cuisine.
Elles auront une mission de vérification des dates de péremption lors de chaque nouvel arrivage (boîtes ou croquettes). Cette nourriture sera à stocker au bon endroit, de telle façon que celle avec la date d'utilisation la plus courte soit utilisée en priorité.
Il conviendra d'effectuer un état mensuel des stocks pour en vérifier l'état.

- La permanence du bureau :

La permanence au bureau est assurée par l'employé de service ou, en son absence, par un Bénévole formé et autorisé par le C.A. à assurer cette fonction.

La personne présente au bureau s'engage à recevoir les visiteurs avec courtoisie, à les orienter et à les renseigner. Elle s'engage également à répondre au téléphone.
Seules les personnes autorisées ont accès aux différents dossiers et documents relatifs à la gestion du refuge.

Le Conseil d'Administration

Je soussigné :

.....
ai pris connaissance du présent Règlement Intérieur de la S.P.A. de Haguenau & Environs et m'engage à le respecter en tant que membre de l'association.
A Haguenau, le

Signature

☎ : 03.88.73.01.33

Refuge - spa.schirrhein@orange.fr

Secrétariat - spa.haguenau.secretaire@gmail.com

Site - <http://www.spa-haguenau.org>